

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre à jour et perfectionner ses connaissances et compétences dans les domaines : juridique, économie, commercial, les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique, la déontologie, le digital
- Remplir l'obligation de formation continue selon le Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, nécessaire à l'exercice de la profession et pour le renouvellement de la carte professionnelle

Le décret 2016-173 du 18 Février 2016 précise l'obligation de formation pour tous les professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobilier, gestionnaires de patrimoine immobilier, syndicats de copropriété) dans les domaines du juridique, économique, commercial, déontologique et techniques (construction, urbanisme, transition énergétique).

Les domaines doivent avoir un lien direct avec l'activité professionnelle exercée.

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du Décret 2016-173 du 18/02/2016 (titulaires de la carte professionnelle, ainsi que les négociateurs, les salariés ou indépendants)

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis de diplôme

Prérequis technique : disposer d'un terminal informatique (ordinateur, tablette ou smartphone) et d'une connexion internet

MOYENS ET MODALITES D'EVALUATION

Quiz d'entraînement

Cas pratiques et exercices

Quiz final de validation : attestation de formation délivrée sous réserve d'obtention d'un score supérieur à 70% au quiz final (30 questions)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateforme e-learning interactive : vidéos, podcasts, slides, exercices pratiques, quiz intermédiaires d'ancrage

Formation entièrement sonorisée et sous-titrée

DURÉE

Durée totale de la Formation : 14 heures

COÛT

Coût : 170,00 €, opération exonérée de TVA en application de l'article 261- 4.4 du code général des impôts.

Inscriptions à transmettre à contact@ifib.fr ou achat en ligne sur www.ifib.fr

Inscription e-learning : entrée possible toute l'année

Accès à l'information et étude des besoins et adaptation pour les personnes en situation de handicap : contactez-nous sur contact@ifib.fr ou au 01.30.59.24.16

Cette formation inclut les modules de déontologie et de non-discrimination dans l'accès au logement, obligatoires pour renouveler la carte professionnelle.

Actualités 2023

- La loi de finances 2024 (0h10)
 - La loi climat et ses impacts sur le métier (0h05)
 - La performance énergétique dans l'immobilier (0h20)
 - Les aides pour rénover un logement éconovore (0h10)
- Quiz intermédiaire*

Déontologie de l'agent immobilier (2h)

Définition, sanctions - Obligation de formation - Devoir de conseil
Non-discrimination, transparence et confidentialité - Règlement des litiges et défense des intérêts - RGPD - Conflits d'intérêts - Confraternité - Lutte anti-blanchiment (Tracfin) - Corruption et mesures de prévention

Quiz intermédiaire (0h05)

La non-discrimination dans l'immobilier (2h)

Cadre légal, définition, sanctions - exemples

Quiz intermédiaire (0h05)

Les ventes immobilières

- Les avant-contrats et les contrats de réservation (0h40)
- La vente en nue-propriété (avec usufruit temporaire) (0h25)
- La vente de nue propriété (avec usufruit temporaire) (0h20)
- Les ventes avec démembrement ou réserve de droit d'habitation ou de jouissance : la vente de nue propriété (avec usufruit temporaire)
- Les ventes aux enchères de bien immobilier (0h10)
- La vente à terme dans l'ancien (0h10)
- La vente à réméré avec faculté de rachat (0h10)
- Les ventes immobilière à caractère social (0h20)
- Les opérations immobilières dans le cadre d'une procédure de divorce (0h15)

Quiz intermédiaire (0h05)

Rappels techniques et juridiques

- Le régime des monuments historiques (0h20)
 - La Société Civile Immobilière (SCI) (0h50)
 - Le régime Malraux (0h30)
 - La notion de capacité juridique (0h30)
 - Les régimes matrimoniaux (1h)
 - La succession (2h)
 - Les donations (0h30)
- Quiz intermédiaire (0h05)*

Quiz Final - 30 questions (30 minutes max)

En cas d'échec, une 2ème tentative est disponible

DATES DE FORMATION

Accès e-learning ouvert à la date choisie
par le stagiaire jusqu'à la fin de l'année civile